

# La réforme du métier d'avocat divise

- Le ministre Geens entend réformer la profession d'avocat.
- Il a désigné deux conseillers dont les méthodes de travail et la vision "consomériste" font débat.
- Une pétition circule. "La Libre" donne la parole aux deux camps.

## Les attentes du ministre de la Justice

**Koen Geens.** Dans un discours prononcé le 16 juin 2017, consacré à "L'avocature de demain", le ministre de la Justice, Koen Geens, avait annoncé avoir l'intention de présenter en 2018 une vision d'avenir pour les professions juridiques. Il avait estimé que *"la profession d'avocat ne se limite plus à l'assistance au client dans des conflits juridiques présentant des contours stricts. L'avocat évolue de plus en plus sur des terrains qui se développent hors du tribunal."* "Ces nouvelles pistes nécessitent, ajoutait-il, de disposer d'aptitudes particulières." Il avait annoncé avoir désigné M<sup>e</sup> Patrick Hofströssler et M<sup>e</sup> Patrick Henry afin qu'ils lui présentent un plan comportant des idées sur l'accès à la profession, le droit disciplinaire, une nouvelle organisation de la profession, une collaboration entre les avocats et les autres professions juridiques, etc.

**O**n sait que le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V) a l'intention, en 2018, de présenter une vision d'avenir pour les professions juridiques. A cette fin, il a demandé aux avocats Patrick Hofströssler (qui fut l'associé du ministre dans son ancien cabinet) et à Patrick Henry, ancien président d'Avocats.be, l'ex-Ordre des barreaux francophones et germanophone, de lui présenter un plan portant sur une réforme de la profession d'avocat.

### Une pétition de 518 signatures

Mais les idées que ces deux juristes semblent privilégier font débat au sein des barreaux. Ils veulent permettre aux avocats de cumuler leur profession avec d'autres comme lobbyiste ou syndic d'immeubles; encourager les associations entre avocats, notaires et huissiers; permettre l'inscription de sociétés d'avocats au tableau de l'Ordre, etc. (voir ci-contre)

Dans nos colonnes, un avocat montois, M<sup>e</sup> Nicolas Alaimo, s'est inquiété du côté consumériste de leur vision. Selon lui, les autorités ordinaires auraient tendance à répondre aux défis de la profession par une vision trop "économique" des choses. Les mesures envisagées, regrette-t-il, sont de nature à déréguler la profession *"pour permettre au capital de s'installer dans nos pratiques et de remplacer notre indépendance par de simples rapports de force économiques"*.

Il vient de franchir une étape supplémentaire. Avec M<sup>e</sup> Jacques Englebert, il a lancé une pétition demandant que les barreaux organisent une véritable concertation avec l'ensemble des avocats sur l'avenir de la profession et que ce soit l'Assemblée générale d'Avocats.be qui formule des propositions concrètes au ministre de la Justice et non deux *"conseillers du ministre qui, quelles que soient leurs qualités professionnelles et*

*leurs compétences, n'ont d'autre vocation que de s'exprimer en leur nom"*.

### Avocats.be temporise

On lira ci-contre comment M<sup>e</sup> Henry réagit à cette mise en cause plutôt musclée. De son côté, le président d'Avocats.be, M<sup>e</sup> Jean-Pierre Buyle temporise. *"Le ministre de la Justice a confié à M<sup>e</sup> Patrick Henry et Patrick Hofströssler le soin de préparer un rapport sur la modernisation de la profession d'avocat. Nous sommes étrangers à cette initiative et au choix des experts. Plusieurs débats publics ont déjà eu lieu, à Courrière, lors des universités d'été à la fin du mois d'août, à Mons, dans le cadre du site "Justice en vérités" il y a quelques semaines. Le 16 novembre nous organiserons avec l'OVVB, (l'Ordre flamand des barreaux, NdLR), un débat avec l'ensemble des bâtonniers et des jeunes barreaux du nord et du sud du pays",* écrivait-il dans la dernière livraison de la Tribune. Il rappelait aussi que plusieurs barreaux ont sollicité les avocats afin qu'ils formulent des propositions et ajoutait qu'Avocats.be avait demandé au ministre de la Justice de lui communiquer le rapport qui lui sera remis à la fin de l'année, *"afin d'avoir le temps de l'examiner et d'en débattre de manière approfondie"*.

Les contempteurs de la "méthode" Henry-Hofströssler ne désarment toutefois pas. *"Nous avons demandé qu'Avocats.be publie le texte de notre pétition. Il nous a été répondu que ce n'était pas son rôle"*, regrette M<sup>e</sup> Englebert, pour qui il est primordial que tous les avocats sachent quels enjeux se cachent derrière les projets du ministre *"car nous n'avons pas vocation à devenir tous des conseillers spécialistes des paradis fiscaux"*.

En attendant, la pétition avait reçu, il y a trois jours, 518 signatures.

J.-C.M.

## L'AUTEUR DE LA PÉTITION

## "La réforme vise à congédier les justiciables des tribunaux"

Pour étayer les critiques qu'il formule à l'égard des deux "consultants" du ministre Geens (voir ci-contre), M<sup>e</sup> Englebert prend l'exemple de ce qu'ils ont récemment écrit dans le dernier numéro de "Emile & Ferdinand", la gazette promotionnelle du groupe d'éditions juridiques Larcier.

On y lit sous leur plume : "La notion de commercialité tend à disparaître pour être remplacée par celle d'entreprise. Pourquoi ne pourrions-nous pas être avocat le matin, conseil juridique, syndic agent sportif, lobbyiste, conseiller en compliance ou en prévention du blanchiment voire restaurateur, chauffeur de taxi ou travailleur sur chantier l'après-midi ?"

Pour M<sup>e</sup> Englebert, cette confusion de genres est inacceptable. Il s'inquiète par ailleurs du fait que les instances ordinaires "font peur aux avocats avec les progrès technologiques que connaît la profession pour les pousser à accepter des réformes qui supprimeront, à court terme, toute indépendance et considération éthique de notre métier mais qui ne répondent pas aux enjeux que sont les monopoles de ceux qui détiennent ces progrès".

## On éloigne le justiciable de la justice

S'il rejoint le constat fait par M<sup>e</sup> Henry selon lequel le nombre d'affaires civiles portées devant les tribunaux fond comme neige au soleil, M<sup>e</sup> Englebert relève "que c'est le fruit d'une volonté politique poursuivie depuis son arrivée au gouvernement par le

ministre de la justice qui a décidé de réabsorber l'arrière judiciaire non pas en donnant à la justice les moyens d'y faire face, mais en éloignant radicalement les justiciables de la justice, ce qui va conduire, in fine, à sa privatisation".

M<sup>e</sup> Englebert reproche aussi à M<sup>es</sup> Hofströssler et Henry d'avoir déjà décidé des lignes de force de leur avis sans vouloir en dire plus pour le moment; d'insister, en fonction de leur public, sur certains points et de survoler certains autres; de noyer leurs interlocuteurs sous de vagues menaces plutôt que de développer leurs idées précises; et de considérer qu'il n'est pas possible de revenir sur les questions d'accès à la justice.

"Nous ne sommes en aucun cas rebutés par la modernisation de notre profession, ni aucunement réfractaires à l'impact de la révolution numérique sur celle-ci. Mais nous voulons affirmer que nos préoccupations pour l'avenir de notre profession ne sont pas rencontrées par les sujets actuellement abordés par les conseillers du ministre, ni par les projets du ministre d'une justice à deux vitesses, salués par le président Buyle", estime encore M<sup>e</sup> Englebert, qui conteste les analyses s'accommodant de la politique "visant à congédier les justiciables des cours et tribunaux".

## Tigres de papier

Il déplore enfin qu'Avocats.be "ait renoncé à la lutte". D'où l'idée de lancer cette pétition.

Autre avocate très critique vis-à-vis du travail de M<sup>es</sup> Henry et Hofströssler, M<sup>e</sup> Cécile Dascotte,

avocate au barreau de Mons.

Elle estime que le duo ne communique pas clairement sur le mandat dont il a été investi et sur la méthode qu'il entend suivre.

Elle considère aussi qu'il se montre incapable de représenter une profession exercée par des femmes ou des hommes de toute origine sociale et pas seulement par "des avocats d'affaires de plus de 50 ans".

Et se plaint que les deux avocats ne soumettent pas leurs propositions au débat. "Nous, avocat-e-s, ne sommes pas une espèce en voie de disparition, menacée d'extinction; nous ne sommes pas des tigres de papier, destinés à finir empailés ou numérisés. Nous sommes des avocats vivants". conclut-elle.

J.-C.M.

## LE CONSEILLER DU MINISTRE

## “Le barreau ne peut plus rester un îlot sur l’océan du progrès”

Soumis à une rafale de critiques, M<sup>e</sup> Patrick Henry se défend de travailler dans l’opacité et de refuser la concertation. Il rappelle que lorsqu’il fut bâtonnier de Liège, il a organisé plusieurs colloques sur l’avenir de la profession d’avocat.

Et que lorsque le ministre Geens lui a confié, à lui et à M<sup>e</sup> Hofströssler, la mission de définir l’avocat de demain, le duo a entamé une vaste campagne d’auditions de nombreux acteurs du monde judiciaire. “Nous avons, poursuit-il, ouvert une boîte mail spécifiquement dédiée à la réception des suggestions et réactions des avocats, participé à des débats publics, publié des articles afin d’ouvrir la discussion. Nous allons rencontrer prochainement l’ensemble des bâtonniers et des présidents des jeunes barreaux.”

Pour M<sup>e</sup> Henry, tout est question de méthodologie : “Certains confrères voudraient que nous leur soumettions nos conclusions. Mais nous ne les remettons seulement après que le débat aura eu lieu.” “La mission qui nous a été confiée est”, insiste le bâtonnier liégeois, “de rendre un rapport indépendant, pas de faire la synthèse de ce que souhaitent les uns et les autres.”

## Accompagnateurs stratégiques

Quand on aborde le fond des critiques, qui portent surtout sur une vision très consémuriste, très économique de la profession d’avocat, M<sup>e</sup> Henry se veut réaliste. “Nous devons être lucides”, dit-il. “Le nombre d’avocats n’a jamais cessé d’augmenter alors que le contentieux diminue. Ce n’est pas exclusive-

ment parce que certaines réformes ont renchéri le coût de l’accès à la justice. C’est aussi parce que notre rapport au droit a changé, que la société a changé. Le tout est de savoir comment nous affrontons ce changement.”

Et M<sup>e</sup> Henry d’y aller d’une pique à l’égard de ses contempteurs : “Certains d’entre eux prônent le repli sur le judiciaire. Ils veulent rester avocats-plaideurs pour verrouiller leurs privilèges. Une telle approche nostalgique induirait nécessairement une diminution drastique des cadres. Certains prédisent d’ici 2030 une diminution des effectifs de moitié. Est-ce cela que les critiques de notre action désirent ?”

Pour M<sup>e</sup> Henry, “les avocats étaient des défenseurs, ils sont devenus des conseils et ils doivent devenir des accompagnateurs stratégiques. C’est ce que demandent leurs clients.”

Il faut aussi, ajoute-t-il, que la profession s’approprie l’intelligence artificielle et les nouvelles ressources de la technologie pour offrir à la clientèle potentielle, à un prix accessible, les services qu’elle attend.

A ses yeux, le barreau ne peut plus “rester un îlot du passé au milieu de l’océan du progrès”. Et d’ajouter qu’il n’y a pas “d’alternative raisonnable dans un délai acceptable”.

## Cumuler les professions

Enfin, M<sup>e</sup> Henry, s’étonnant que les notaires et les huissiers aient pu, eux, s’ouvrir de nouveaux marchés, prône une amélioration de la gouvernance. Il veut réduire le régime d’incompatibilité des avocats, de quoi leur

permettre de cumuler leur profession avec d’autres missions comme avocat en entreprise, lobbyiste ou syndicat d’immeubles. Il entend aussi permettre des associations entre avocats, notaires et huissiers; ouvrir la possibilité aux avocats d’être les initiateurs d’actions collectives; contractualiser les honoraires; permettre l’inscription de sociétés d’avocats au tableau de l’Ordre.

“Selon moi, confie-t-il, les défis qui nous sont lancés ne seront pas réglés par un simple projet de loi. C’est l’action collective des avocats qui permettra de les relever. M<sup>e</sup> Hofströssler et moi sommes là pour tracer des pistes et formuler des propositions. Et pour en discuter avec les avocats, de toutes les manières possibles.”

J.-C.M.